



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'EQUITE
SOCIALE ET TERRITORIALE



AGENCE DE LA
COUVERTURE MALADIE
UNIVERSELLE

0 00 00700

N°.....MDCSNEST/ANACMU/DG/DPRESE

Dakar, le 03 MAI 2023

Le Directeur Général

NOTE DE SERVICE

Il est mis en place au sein de l'Agence de la Couverture Maladie universelle un comité technique chargé du suivi de l'étude actuarielle sur le programme CMU.

Missions :

Le comité technique de suivi a pour missions :

- de valider les termes de référence de l'étude actuarielle sur le programme CMU ;
- de déterminer le périmètre de l'étude ;
- de sélectionner l'équipe des actuaires devant accompagner l'étude ;
- de faciliter l'accès aux informations et aux données pour la réalisation de l'étude ;
- de valider les différentes étapes clés des travaux pour la réalisation de l'étude ;
- d'aider dans l'analyse et l'interprétation des résultats de l'étude ;
- de partager et de valider les rapports d'étape à travers l'organisation de réunions d'information, de suivi et de validation ;
- d'appuyer la rédaction du rapport de l'étude ;
- d'appuyer l'organisation des rencontres de validation et de partage des résultats de l'Etude.

Composition :

Le comité technique de suivi de l'étude actuarielle est composé ainsi qu'il suit :

Président : Directeur Général de l'Agence de la CMU

Coordonnatrice : Directrice de la Planification, des Etudes, du Suivi et de l'Evaluation de l'Agence de la CMU

Secrétaire : Chef de la division des Etudes et Recherches / Agence de la CMU

./.

Membres :

- Secrétaire général de l'Agence de la CM
- Directeur des Opérations / Agence de la CMU
- Directeur du Contrôle médical / Agence de la CMU
- Directeur des Affaires juridiques et du Partenariat/Agence CMU
- Un représentant de la Direction Générale de la Santé publique (DGS) / MSAS
- Chef de la Division des Etudes et Recherches/ANACMU
- Chef de la division Planification/DPRESE/ANACMU
- Chef de la division Suivi-Evaluation/ANACMU
- Chef de la division de l'Appui technique des Mutuelles de Santé / Agence de la CMU
- Chef de la division chargé de la prise en charge des indigents et groupes vulnérables / Agence de la CMU
- Un représentant de la Cellule Economie de la Santé/DPRS/MSAS
- Un représentant de la CAS-PNDS / MSAS
- Un représentant de l'Alliance du Secteur Privé de la Santé (ASPS)
- Un représentant de la Direction de la Solde, des Pensions et des Rentes viagères / MEF
- Un représentant de la Direction des Prestations de la Caisse de Sécurité sociale (CSS)
- Un représentant de la Direction de la RNU
- Un représentant de l'ANSD
- Un représentant de l'OMS
- Un représentant de la BM
- un représentant du projet ISMEA/BM
- Deux représentants du BIT
- Deux représentants de PWC
- Un représentant de Chemonics/ USAID
- Un représentant de la JICA
- Un représentant du projet Doleel CMU/JICA



Le comité technique de suivi peut s'adjoindre toute personne ou organisation dont les compétences et l'expertise dans les domaines concernés par cette étude sont avérées.

Dr. Bocar Mamadou DAFF

Modalités de fonctionnement :

Le comité technique se réunit tous les deux mois et chaque fois que de besoin, sur convocation du Président ou à la demande des membres.

Le secrétaire du comité technique veille à ce que les documents de travail soient préparés et mis à la disposition des membres du Comité au moins une semaine avant les réunions. Il élabore et diffuse les comptes rendus des réunions.